

**Déclaration de sondage, ouvrage souterrain ou travail de fouille  
(de plus de 10 mètres de profondeur)**

Article L.411.1 du code minier (art.131 de l'ancien code minier)

<b>Maître d'ouvrage</b> (Personne pour laquelle le travail est exécuté)	Nom, Prénom : Raison Sociale : <i>SAS GABRIEL REY</i> Adresse : <i>838 Chemin de Saint-Audé</i> <i>84190 GIGONDAS</i> Téléphone : <i>10490658622</i>
<b>Maître d'œuvre</b> (Personne ou société qui fait réaliser les travaux)	Nom, Prénom : <i>contact@gabrielrey.fr</i> Raison Sociale : Adresse : Téléphone : / /
<b>Entrepreneur</b> (Personne ou société qui réalise les travaux)	Nom, Prénom : SARL MEYNARD FORAGES Raison Sociale : 361 Chemin de Serres à Caromb QT de l'Oratoire Hameau de Serres Adresse : 84200 CARPENTRAS <i>forage meynard@hotmail.com</i> Téléphone : <i>10490632643</i>
<b>Nature des travaux</b>	Nature : <input type="checkbox"/> Puits <input checked="" type="checkbox"/> Forage <input type="checkbox"/> Fouille <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) Nombre : 1 Noms éventuels des ouvrages : Profondeur prévue en ml : <i>80 mètres</i> Durée probable des travaux en jours : <i>1 semaine</i> Objet : <input type="checkbox"/> Reconnaissance de sol <input checked="" type="checkbox"/> Recherche d'eau ou/et <input type="checkbox"/> Prélèvement d'eau <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> Autres (à préciser)
<b>Localisation des travaux</b> (Adresse)	Département /84 / Commune : GIGONDAS Rue, lieu-dit : 946 Chemin de Saint André
Date de la déclaration <sup>(2)</sup> : <i>10.06.2020</i> Début des travaux prévu le (date) :	Nom et signature du déclarant : <i>REY Françoise</i>
Accusé de réception de la déclaration à envoyer à : <input checked="" type="checkbox"/> Maître d'ouvrage ou <input type="checkbox"/> Maître d'œuvre ou <input type="checkbox"/> Entrepreneur	
Nota : Si votre projet vise la géothermie, il convient de se référer au décret n°2015-15 du 8 janvier 2015. Pour de plus amples renseignements, le site <a href="http://www.geothermie-perspectives.fr/">http://www.geothermie-perspectives.fr/</a> peut être consulté. Dans l'éventualité de questions restées sans réponse pour la région Grand Est, une demande de renseignements peut être transmise par courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:contact.prm.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr">contact.prm.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr</a>	
<sup>(1)</sup> Si prélèvement d'eau : - débit : <i>2 à 3</i> m <sup>3</sup> /h ; m <sup>3</sup> /j ; <i>&lt; 10.000</i> m <sup>3</sup> /an - nappe concernée par le prélèvement : miocène - usage : domestique - date de déclaration ou de demande d'autorisation à la préfecture* : (*déposée au titre du Code de l'environnement – Loi sur l'eau)	
<sup>(2)</sup> La déclaration doit parvenir à la DREAL Grand Est : - 15 jours avant le début des travaux pour les ouvrages ne devant pas dépasser 50 m de profondeur. - 60 jours avant le début des travaux pour les ouvrages devant dépasser 50 m de profondeur.	
<b>N.B : Une déclaration détaillée pourra vous être demandée sur ces travaux</b>	
<p align="center"><b>Joindre ce formulaire et un plan d'ensemble de la commune, à une échelle adaptée, avec indication du (des) lieu(x) de forage, soit :</b></p> <p align="center">- par courrier à : DREAL Grand Est          Service Prévention des Risques Anthropiques          Pôle Risques Miniers          2, rue Augustin Fresnel          CS 95038          57071 METZ Cedex 03</p> <p align="center">- par courriel à : <a href="mailto:declaration.minier.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr">declaration.minier.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr</a></p>	

